

Cette carte, contenant votre tableau annuel des prises, devra être rendue par le sociétaire au point POSTE de la Mairie de CHARENCY-VEZIN au moment de reprendre la nouvelle carte (à partir de janvier 2019).

Limitation à 6 salmonidés par journée de pêche.

Le nombre annuel de prises de salmonidés sur le DORLON et la CHIERS est limité à 50 pour la saison.

La taille de la truite est fixée à 25 cm sur l'ensemble du territoire de la société.

Il est interdit de modifier les aménagements du ruisseau: Pierres, obstacles au courant qui sont placés pour un meilleur profil du cours d'eau.

Soyez respectueux des biens d'autrui situés à proximité du parcours de pêche (animaux, parcs, clôtures).

Une vraie rivière naturelle contenant encore des truites sauvages est un capital précieux. Faisons en sorte que les générations futures puissent encore en apprécier ses qualités.

AAPPMA de CHARENCY-VEZIN DORLON/CHIERS

CARTE PERSONNELLE DE POINTAGE 2018

N° Délivrée le
à Mr Mme Mlle
Domicile :

Le trésorier Le titulaire Le président

J-P LUIZ

D POIRET

Pour le DORLON classé en première catégorie, l'ouverture a lieu le 10 mars 2018 à 7 heures.

La pêche sur le DORLON est autorisée le mercredi, samedi, dimanche et les jours fériés.

Chaque prise de salmonidés sur le DORLON ou sur la CHIERS devra immédiatement être cochée sur le tableau annuel des prises de salmonidés sur le DORLON et la CHIERS pour la saison 2018.

Règlement intérieur de l'AAPPMA DORLON/CHIERS de CHARENCY-VEZIN :

Notre AAPPMA a établi des règles restrictives concernant la prise annuelle de salmonidés sur le DORLON et la CHIERS. Elle impose la possession d'une carte de pointage qui après avoir été imprimée recto-verso, doit être validée par l'un des deux moyens suivants :

- Soit en vous rendant avec votre carte de pêche prise sur INTERNET, au point poste de la mairie de CHARENCY-VEZIN au N° 2 rue de la poste, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h.
- Soit en allant au devant des deux gardes pêches particuliers qui pourront aussi faire la validation de cette carte directement sur le terrain.

Au moment où vous prenez votre carte sur INTERNET, il vous faut imprimer votre carte personnelle de pointage.

Pour cela,

- Prenez une feuille de papier format A4 épais, puis imprimez la page 1.
- Inversez ensuite cette feuille et imprimez la seconde page. Vous obtiendrez votre carte personnelle recto-verso qu'il vous suffira de découper à la bonne mesure et de plier en deux.
- Complétez ensuite sur la première page votre civilité, votre nom et prénom, l'adresse de votre domicile et vous y apposerez votre signature.

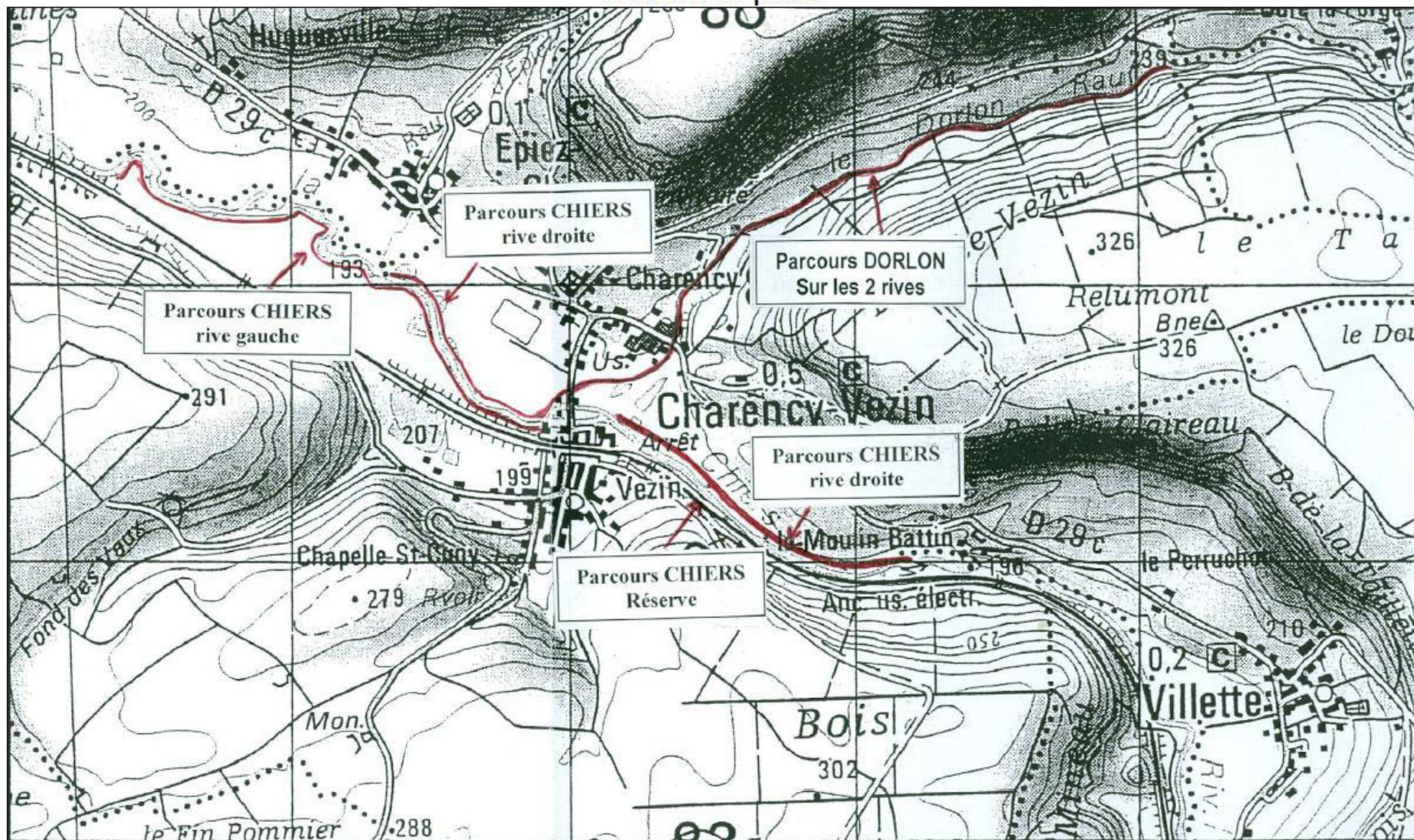
Les autres informations (N° Délivrée le), ainsi que la validation de votre carte par l'apposition d'un tampon de notre AAPPMA devra ensuite intervenir par l'un des deux moyens précisés précédemment.

Pour ceux qui ne connaissent pas le parcours de pêche de notre AAPPMA, un plan figure en page 3 de ce document. A noter qu'en amont de CHARENCY-VEZIN, la rive gauche de la CHIERS est en réserve, notamment du fait de la présence d'une voie ferrée SNCF, ainsi que pour des raisons de sécurité, les 300 mètres au-dessus de la centrale hydroélectrique.

Tableau annuel des prises de salmonidés sur le DORLON et la CHIERS pour la saison 2018

MARS	AVRIL	MAI		JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
1	1	1		1	1	1	1
2	2	2		2	2	2	2
3	3	3		3	3	3	3
4	4	4		4	4	4	4
5	5	5		5	5	5	5
6	6	6		6	6	6	6
7	7	7		7	7	7	7
8	8	8		8	8	8	8
9	9	9		9	9	9	9
10	10	10		10	10	10	10
11	11	11		11	11	11	11
12	12	12		12	12	12	12
13	13	13		13	13	13	13
14	14	14		14	14	14	14
15	15	15		15	15	15	15
16	16	16		16	16	16	16
17	17	17		17	17	17	17
18	18	18		18	18	18	18
19	19	19		19	19	19	19
20	20	20		20	20	20	20
21	21	21		21	21	21	21
22	22	22		22	22	22	22
23	23	23		23	23	23	23
24	24	24		24	24	24	24
25	25	25		25	25	25	25
26	26	26		26	26	26	26
27	27	27		27	27	27	27
28	28	28		28	28	28	28
29	29	29		29	29	29	29
30	30	30		30	30	30	30
31		31			31	31	

AAPPMA de CHARENCY-VEZIN Parcours de pêche



En rouge, parcours de pêche de l'AAPPMA de CHARENCY-VEZIN. Sur le DORLON, le parcours s'étend en amont jusqu'au lieu-dit de la cressonnière.
Attention, la pêche n'est pas autorisée sur le parcours CHIERS en réserve, le long de la voie SNCF, ainsi que dans VEZIN, sur les 300 mètres en amont de la centrale hydroélectrique.